



Club des Amateurs de Subaru



Bulletin d'adhésion

Document à nous renvoyer complété, signé et accompagné d'un chèque de 80 € à l'ordre du :

Club des Amateurs de Subaru - 20 Quai Auguste Prévost 77500 Chelles

RENSEIGNEMENT SECRETARIAT : SANDRINE AU 06.61.54.48.71

Souhaite devenir membre de votre association en vue de participation à certaines sorties sur circuit, je vous indique les informations suivantes :

Je souhaite recevoir mon dossier complet par E mail. (par défaut)

Je souhaite recevoir mon dossier complet par la poste.

* Champs obligatoires

*Je soussigné....., *résidant.....,

*Code Postal.....*Ville.....,*Tél.....,

*propriétaire d'un véhicule de marque.....,*de type.....,

*immatriculé..... Véhicule non homologué - Couleur de mon véhicule :.....,

*Email :

*N° de permis.....,*Date de permis...../...../.....,

*Délivré par la préfecture de.....,*Compagnie d'assurance.....,

*N° police d'assurance.....,*Date d'assurance expire le:...../...../.....,

*Sur circuit : Personne à contacter en cas de problème : Tél :

Attention, joindre à votre bulletin d'adhésion :

- La photocopie de votre carte grise - **Obligatoire**

- La photocopie de votre permis de conduire - **Obligatoire**

- La photocopie de carte verte « assurance » - **Obligatoire**

2^{ème} conducteur oui non Nom et prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de permis : Date de permis : Délivré par :

Personne à contacter en cas de problème : Tél :

REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB

Je déclare être en possession d'un permis de conduire valide (catégorie B) et prendre l'entière responsabilité de l'utilisation du véhicule avec lequel je roule (informations relatives à mon permis ci-dessus). Je certifie que l'assurance du véhicule que j'utilise est valide et couvre les risques de dommages et de responsabilité civile (informations relatives à l'assurance du véhicule engagé ci-dessus). Je certifie l'exactitude des renseignements fournis, ainsi que la conformité du véhicule que j'utilise avec la réglementation européenne des normes de circulation.

Tout comportement, y compris les runs ou courses sauvages, visant à nuire à l'image du Club entraînera l'exclusion immédiate sans aucun remboursement de cotisation.

Aucune responsabilité ne pourra être retenue à l'encontre du Club et de son Bureau concernant les conseils techniques et les modifications des véhicules. Toute vente de marchandise au nom du Club devra être validée par le Président.

Lors des sorties sur circuit, le Club se réserve le droit de refuser une inscription contraire à l'esprit du Club et de cette rencontre. Ces journées ne rentrent pas dans la catégorie « des épreuves, courses ou compétitions sportives soumises à l'autorisation des Pouvoirs Publics ».

Avant chaque accès piste, un briefing est effectué par un des membres du bureau concernant la sécurité et les obligations.

Sont considérés comme obligations :

- le port d'un casque conducteur(s) et passager(s).
- le port de la ceinture de sécurité conducteur(s) et passager(s).
- les vitres avant et arrière fermées.
- maximum de 2 personnes dans la voiture.
- signature de la décharge de responsabilité (conducteurs, passagers)

Toute personne ne respectant pas ces obligations se verra immédiatement interdire l'accès à la piste.

En devenant membre du Club vous avez le droit à une sortie gratuite. Celle ci est gratuite uniquement pour le membre, son 2^{ème} conducteur bénéficie d'un tarif préférentiel. Le drift est toléré sur certaine sortie dans l'année, attention, tout abus ou comportement dangereux, seras immédiatement sanctionné par une exclusion définitive de la piste sans remboursement.

Lors des sorties les véhicules ne doivent pas dépasser les 100db voir 90db sur certain circuit (nouvelles normes Française).

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'acceptation et approuve votre règlement intérieur, Lu et approuvé (Signature)